

En conséquence ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-28, Loi modifiant la Loi sur la production de défense.

M. Drury, appuyé par M. Laing, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Et après quelque temps;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 1 à 3 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les serments d'allégeance (Déclaration solennelle).

M. Howe (Hamilton-Sud), appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à 2 h. 30 lundi après-midi.